



## BILAN de l'année 2019-2020

### Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF)

---

#### Sommaire

Préambule  
L'actualité  
Les faits marquants

#### A. Axes de travail thématique

- |   |
|---|
| 1. L'hébergement et le logement                     |
| 2. Les jeunes femmes face aux violences             |
| 3. L'impact des violences sur les femmes étrangères |

#### B. Mise en œuvre de dispositifs

- |  |
|--|
| 1. Le grave danger : le TGD (Téléphone Grave danger)                           |
| 2. La MAP : les enfants co-victimes de violences conjugales                    |
| 3. Les consultations psychotrauma face aux impacts physiques et psychologiques |

#### C. Coordination et formation

- |   |
|---|
| 1. Le plan de formation des acteur·rices                        |
| 2. Les réseaux d'aide aux victimes                              |
| 3. Les publications destinée au public et aux professionnel·les |

#### D. Visibilité

- |  |
|--|
| 1. Organisation et coordination du « 25 novembre » |
|--|

Service égalité intégration inclusion (SEII)  
Direction démocratie citoyen·nes territoires (DDCT)

---

## Préambule

La Ville de Paris a créé l'**Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF)** en novembre 2014. C'est un espace collectif permettant le travail en réseau entre tous les acteurs et actrices de la ville, les institutions et les associations. Son but est de révéler l'**ampleur du phénomène** et d'aider à agir de manière opérationnelle pour y mettre fin. Il permet d'élaborer une véritable **politique de lutte** contre les violences faites aux femmes à Paris et à renforcer **la cohérence** avec les partenaires concernés. Il agit pour **rendre visible** les violences, leurs mécanismes et le parcours des victimes afin de dégager des pistes d'action utiles à la construction d'une politique publique efficace.

En partenariat avec les institutions (Préfecture, Police et Justice) ainsi que les expert-es et les associations spécialisées, l'*Observatoire Parisien des violences faites aux femmes (OPVF)* développe :

- **Un diagnostic actualisé** et partagé des violences et le développement du **travail en réseaux** locaux prenant appui sur la contractualisation entre les acteurs-rices (*Contrat parisien de prévention et de sécurité, Schéma d'aide aux victimes, Schéma départemental santé*),
- **La prévention des violences** par l'information du public (*notamment à l'occasion du 25 novembre*),
- **Le développement des compétences** professionnelles par la formation des acteurs et actrices (*agent-es de travail social, agent-es d'accueil des mairies d'arrondissement, correspondant-es de nuit, etc.*).

En 2019 et 2020, l'OPVF a poursuivi son travail de fond sur ses 4 volets d'actions pérennes. De plus, l'OPVF a mis en place des dispositifs pour faire face à la pandémie COVID19.

### A. Faits marquants

Un plan exceptionnel de lutte contre les violences en situation de pandémie COVID19

### B. Axes de travail thématique

1. L'hébergement et le logement
2. Les jeunes femmes face aux violences
3. Les violences patriarcales dès l'enfance

### D. Coordination et formation

1. **Le plan de formation des acteur-rices**
2. **Les réseaux d'aide aux victimes**
3. **Les publications pour le public et des professionnel-les**

### C. Mise en oeuvre de dispositifs

1. Le grave danger : le TGD (Téléphone Grave Danger)
2. La MAP : les enfants co-victimes de violences conjugales
3. Les consultations psychotrauma
4. Le protocole main-courante (pas de données pour 2020)

### E. Visibilité

**Le « 25 novembre »**

Beaucoup de ces travaux sont conduits en articulation avec le **Schéma d'aide aux victimes de Paris**.

## L'actualité : l'enjeu d'une pandémie mondiale

Les violences faites aux femmes, qu'elles soient verbales, psychiques, physiques, sexuelles ou encore économiques, sont un réel fléau. Depuis mars 2020, le phénomène est aggravé par les restrictions de liberté, notamment les confinements liés à la pandémie de Covid-19. Plusieurs analyses permettent d'ailleurs d'évaluer l'impact de la crise COVID19 pour les femmes victimes de violences<sup>1</sup>. Selon les associations d'accompagnement des victimes, les permanences et demandes de prise en charge n'ont pas décliné depuis la sortie du 1<sup>er</sup> confinement. **Les demandes de mise à l'abri augmentent, ainsi que les demandes de prise en charge psychologiques** (cf. *Etat des lieux*).

Le nombre d'appels reçus par le 3919, service d'écoute des victimes de violences conjugales a bondi d'environ 400% avec 8 213 appels la semaine du 20 avril 2020 (pendant le confinement).

Le 119, ligne dédiée à l'enfance en danger a enregistré une hausse de 52% des appels au niveau national.

Comme le synthétise la MIPROF dans son rapport de juillet 2020<sup>2</sup>, **si le confinement n'a pas été un déclencheur des violences, il a eu un effet d'intensification et de révélation des violences existantes**, expliquant la hausse des demandes d'aide.

-----

Face à cela, l'État a proposé des lieux d'information alternatifs comme les permanences tenues par des associations dans les centres commerciaux. Il a été mis en place un système de signalement « Masque 19 » auprès des pharmacies. L'usage des outils de communication numériques comme les tchat, messages texto ou whatsapp s'est démultiplié, ces supports étant particulièrement adaptés aux contraintes de cohabitation forcée avec le ou les agresseurs. Cette hausse des demandes d'aide a été encouragée par l'important travail de communication institutionnelle autour de campagne d'information (119, 3919, 114, plateforme de signalement des violences sexistes et sexuelles etc).

Cette expérience a mis en lumière trois problématiques :

- celle de la **fracture numérique** : il sera nécessaire de développer des supports numériques inclusifs pour les victimes allôphones et/ou en situation d'handicap.
- celle du **repérage par l'environnement personnel des victimes** : les prises de contact par les proches ont été en augmentant, démontrant l'intérêt de sensibiliser le grand public et travailler auprès des **témoins**.
- celle de la **prévention des cyberviolences** : la question de canaux sécurisés pour échanger avec les victimes et la hausse des déclarations de cyberviolences doivent être pris en charge.

-----

La crise sanitaire a mis en exergue le besoin de **mise en sécurité inconditionnelle des victimes**. Selon le Centre Hubertine Auclert<sup>3</sup>, de nombreuses victimes ont pris contact pour la 1<sup>ère</sup> fois durant le confinement dans des situations particulièrement dégradée. De même, l'expérience de la Ville de Paris a clairement confirmé l'intérêt et le besoin de pouvoir héberger en urgence les victimes pour les protéger d'un danger vital. Ainsi l'hébergement et les circuits de relogement pérennes sont indispensables.

De plus, la crise sanitaire a ravivé les débats sur **la prise en charge des auteurs** mettant en exergue la nécessité d'organiser aussi **l'éloignement du conjoint via des dispositifs dédiés** (décisions judiciaires, hébergement, accompagnement social et psychologique)..

Les structures et services d'accompagnement ont renforcé leur travail auprès des victimes, soutenus par la priorisation du traitement des violences conjugales et intrafamiliales par la police et la justice. La majorité des situations révélées ont demandé un accompagnement bien plus complexe qu'en situation sanitaire

---

<sup>1</sup> Enquête auprès des femmes victimes de violences conjugales durant le confinement, IFOP pour Solidarité Femmes, novembre 2020

<sup>2</sup> Les violences conjugales pendant le confinement : évaluation, suivi et propositions, juillet 2020, Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains.

<sup>3</sup> Rapport impact de la crise sanitaire sur les femmes victimes de violences et leur accompagnement en Ile-de-France, septembre 2020

normale. Si lors des premières semaines du confinement, les prises de contact par les victimes ont pu diminuer, la hausse qui s'en est suivie ne s'affaiblit plus depuis avril 2020. A ce stade, **les chiffres 2020 se maintiennent effectivement à la hausse avec des situations majoritairement plus dégradée qu'au précédent** (cf. Etat des lieux).

-----

Au chiffre des violences, se rajoutent les premières analyses en termes d'égalité professionnelle qui nous alertent sur **l'impact désastreuse de la pandémie sur l'employabilité des femmes**. Les femmes sont surreprésentées dans le secteur du tertiaire, un des plus précarisé avant et pendant la crise sanitaire (services à la personne, tourisme, restauration, etc). Or l'inégalité femmes-hommes sur le marché du travail est un levier pour les agresseurs afin d'isoler leur victime et la maintenir sous emprise. Limiter les ressources économiques des personnes les rends plus dépendantes et plus difficilement autonomes pour s'extraire du milieu des violences. La difficulté de se maintenir dans l'emploi est aussi un scénario propice à la reproduction de violences et agressions sexuelles dans le milieu du travail. Ainsi une vigilance accrue serait à porter dans les prochaines années sur **l'impact de la crise économique sur les femmes victimes violences**.

-----

2020 est venu à la suite d'un mouvement social plus large, entamé en 2017, de libération de la parole. Malgré la pandémie, les mobilisations ne se sont pas essouffées. Les campagnes d'information ont connu un réel écho dans la population. Les militant·es ont redoublé d'inventivité pour se manifester, informer, dénoncer, soutenir. Des victimes ont de nouveau brisé l'omerta avec **#Metoolinceste** pour dénoncer les violences sexuelles faites aux enfants et défendre l'imprescriptibilité des crimes sexuels à l'encontre des mineur.es.

Fin 2020, plusieurs victimes ont eu le courage de témoigner publiquement des violences sexuelles à l'encontre des personnes gays via **#Metoogay**. La lutte contre les violences faites aux femmes ne cesse de s'amplifier et entraîne dans son sillage la lutte contre toutes les violences patriarcales et une demande toujours plus grande d'égalité.

## Perspectives

- Les dispositifs exceptionnels de mise en sécurité comme « Marie Curie » et les apparts-hôtel financés par la Fondation des femmes ont permis de protéger des dizaines de familles. Cependant ces prises en charge n'ont été possibles que pour une durée courte. **La sortie du confinement implique donc d'anticiper la prise en charge et accès au logement** de ces familles.
- **Les outils numériques** (tchat, tchabot, SMS/Whatsapp) ont été largement plébiscités : que ce soit dans l'urgence (114) pour une écoute (téléconsultation) une orientation, ou parfois un suivi afin de sécuriser les prises de contact, y compris pour les victimes allophones et celles ayant des déficiences visuelles et/ou auditives.
- Les modalités de la **téléconsultation** pour l'accompagnement psychologique des victimes peuvent parfois être un moyen de les préserver du contrôle exercé par le conjoint, car elles peuvent s'organiser sans nécessiter un déplacement physique.
- Certains commissariats ont pris en compte **le signalement à distance du départ de jeunes femmes** majeures de leur domicile familial dans le but d'échapper à un mariage forcé, avec le concours des associations spécialisées. Cette information permettait aux services de police d'anticiper « les fausses déclarations » des familles pour « personnes portées disparues ». Ce mode opératoire pourrait être pérennisé.
- Plusieurs situations pour des étudiantes boursières ont nécessité **un appei du CROUS 75**. Il serait essentiel de renforcer le travail de repérage et mise en sécurité des étudiantes victimes avec ces services et d'affiner les critères de prise en charge.
- **La recrudescence des violences à distance**, via les télécommunications doit conduire au renforcement des ressources pour protéger les victimes de ces agressions.

-----

## A. Faits marquants – Ville de Paris : un plan exceptionnel de lutte contre les violences en situation de pandémie

La Ville de Paris et ses partenaires ont développé plusieurs actions spécifiques afin de répondre à la détresse des victimes et adapter au mieux les modes d'accueil et d'accompagnement au contexte de la crise.

### Informer, écouter, accompagner

En premier lieu, l'OPVF a créé de **nouveaux supports d'information pour faciliter l'accès aux services de protection et d'accompagnement des victimes**. Une **fiche ressources** a été mise en ligne sur la page de [Paris.fr](https://paris.fr) via un travail de recensement auprès d'une quarantaine de partenaires. Elle répertorie les contacts et précise les modalités d'accueil et d'accompagnement de chaque structure. Cette page a été mise à jour toute les semaines pendant le premier confinement puis une nouvelle fois lors du second. **Cette page a été visionnée plus de 1200 fois en 2020.**

En complément, **une affiche** a été également été conçue et mise à disposition pour les lieux de passage (commerçants, pharmacies et cabinets médicaux, hall d'immeubles, mairies d'arrondissement, etc...) pour informer les victimes sur les dispositifs d'appel à l'aide et le droit de fuir en cas de danger. En libre téléchargement sur [Paris.fr](https://paris.fr).

Les services sociaux (DASES et CASVP) ont créé **un protocole de suivi des victimes pour prendre contact par téléphone** (en prenant les précautions nécessaires) avec les femmes venues les mois précédents. Il s'agissait de vérifier la dangerosité de la situation conjugale, et de proposer un accompagnement. Dans la majorité des cas, un lien a pu être gardé avec la victime (téléphone, mail), des orientations ont été faites vers les associations, ISC ou psychologues en commissariat. Parfois une intervention de la police a été déclenchée. Ce protocole a été maintenu lors du 2<sup>e</sup> confinement.

**110 personnes étaient connues** en tant que «violences conjugales» (dont 1 homme).

Parmi elles :

- 4 situations ont pu être traitées par mail.
- 8 situations ont pu bénéficier d'une mise à l'abri : 5 sur des dispositifs et 3 chez des tiers.
- 4 situations supplémentaires ont été identifiées avec un besoin de mise en sécurité.
- 4 nouvelles situations ont été repérées pendant le confinement

Pour soutenir les professionnel·les et les bénévoles qui devaient en très peu de temps adapter leur accueil classique aux modalités du distanciel et afin de pouvoir faire face à l'augmentation des sollicitations de la part des victimes, le **Collectif féministe contre le viol** (CFCV) a élaboré, en collaboration avec l'OPVF, un dispositif de **sensibilisation à l'écoute téléphonique des victimes** : [Six fiches « réflexe » et quatre vidéos pédagogiques](#) ont été créées spécifiquement à destination des écoutant.es du 39 75, des associations et services qui accueillent du public (services sociaux, protection infantile, Centre sociaux, Points d'accès aux droits, etc.) ainsi que de l'ensemble des partenaires.

Lors de l'année 2020 : visitée par 6 797 utilisateur·trices et consultée au total 8 497 fois.

L'OPVF a également édité une « **fiche réflexe** » pour soutenir les équipes du 39 75 lors d'appels de victimes de violences faites aux femmes. Ce document rappelle les principaux réflexes, formules de soutien et d'orientation et les contacts parisiens.

### Renforcer les solutions d'hébergement

Un **dispositif exceptionnel de mise à l'abri a été élaboré pour les parisiennes, victimes de violences conjugales, et leurs enfants**. Ce dispositif, coordonné par l'OPVF, est issu d'une collaboration entre la Direction du logement et de l'habitat (DLH), la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES), le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), la Direction de la prévention de la sécurité et

de la protection (DPSP) ainsi que la Direction de la démocratie des citoyen.ne.s et des territoires (DDCT). Via la contribution des bailleurs sociaux Paris Habitat, RIVP, du gestionnaire Hénéo et du dispositif Louez solidaire, 16 logements sociaux ont été mis à disposition temporairement afin de mettre à l'abri les victimes. L'association Aurore a assuré l'intermédiation locative.

Ce dispositif exceptionnel a permis de pallier les difficultés des circuits de droit commun mobilisés habituellement notamment l'hébergement hôtelier ou les CHRS/CHU qui se sont retrouvés soit saturés, soient dans l'impossibilité de faire des admissions et sorties du fait du confinement.

Cette action a associé la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF) et les trois associations parisiennes adhérentes : Halte aide aux femmes battues, Elle's Imagine'nt et Libres terres des femmes pour l'accompagnement spécialisé sur les violences.

**Au total, 18 femmes et 34 enfants ont été mis à l'abri et par la suite relogés de manière pérenne.**

En complément, la Ville a soutenu avec l'État **la prise en charge des auteurs présumés de violences conjugales avec la création de 8 nouvelles places en CHRS** en période de confinement, augmentant le dispositif existant à 11 places. Ces places sont destinées aux prévenus avec un contrôle judiciaire, soumis à une ordonnance de décohabitation ou ayant quitté eux-mêmes le foyer. Cette prise en charge était un moyen de prévenir les situations d'errance, d'autant plus complexes en période de confinement, et/ou les cohabitations forcées. **10 hommes et 1 femme** ont été admis.es sur le dispositif.

### **Analyser et fédérer les efforts**

Enfin, **un COPIL exceptionnel de l'OPVF** a réuni, le 24 juin 2020, plus de 40 partenaires pour échanger avec sur les conséquences du premier confinement. Cette rencontre a notamment permis l'établissement et la partage d'un [état des lieux](#) des violences faites aux femmes à Paris du premier semestre 2020.

Dans la poursuite des engagements du Grenelles des violences 2019, et pour répondre aux besoins grandissant durant la pandémie, le 3919 a étendu ses plages horaires et développé un moyen d'écoute pour les personnes sourdes et malentendantes.

--- ----

## **B. Axes de travail thématique**

### **1. L'hébergement et le logement**

Pour les situations d'urgence deux dispositifs sont identifiés : le **CHU- le PHARE** (Esperem) avec 27 places et **le partenariat HAFB-Samu Social** qui a permis la mise en sécurité de 140 femmes et 123 enfants en 2020. (en 2019, 225 femmes et 126 enfants).

#### **Les structures d'hébergement dédiées**

Le nombre de places d'hébergement pérennes à Paris pour des femmes victimes de violences conjugales, a augmenté fin 2019 grâce à l'ouverture d'un nouveau CHU géré par le FIT. Ainsi, en 2020, **208 places sont disponibles** en accueil spécialisé face aux violences faites aux femmes en urgence et en stabilisation/insertion. Par ailleurs, s'ajoute à ces hébergements, **61 places en Résidence sociale** avec un accompagnement spécifique à Paris (*Voir dans l'Etat des lieux 2020*).

Mais ce nombre de places confondues (CHU, CHRS, résidence sociale) est très largement insuffisant au regard de la demande actuelle que les travailleuses et travailleurs sociaux reçoivent quotidiennement. C'est pourquoi la Ville de Paris poursuit **trois nouveaux projets sont en cours**, une pension de famille de 30 places et 50 places d'urgence destinées à des jeunes femmes 18-25 ans dans le 10<sup>e</sup> arrdt, une résidence sociale et une pension de famille d'un total de 35 places dans le 12<sup>e</sup> arrdt et un projet de résidence sociale de 19 logements dans le 20<sup>e</sup>.

En parallèle de ces lieux dédiés aux victimes, celles-ci peuvent être orientées vers des CHRS pour toutes les femmes. Ces structures repèrent de plus en plus de femmes qui ont fui des violences, même si le motif d'entrée n'a pas été forcément les violences : citons les CHRS du CASVP : CHRS Pauline Roland, CHRS Charonne, CHU Crimée et CHRS-CHU Stendhal qui accueillent des jeunes majeure-s isolé-es. Plusieurs associations, qui gèrent aussi des CHU-CHRS Femmes, rencontrent des situations similaires (CHU Plurielles, Paris Championnet, CHS Cœur de Femmes).

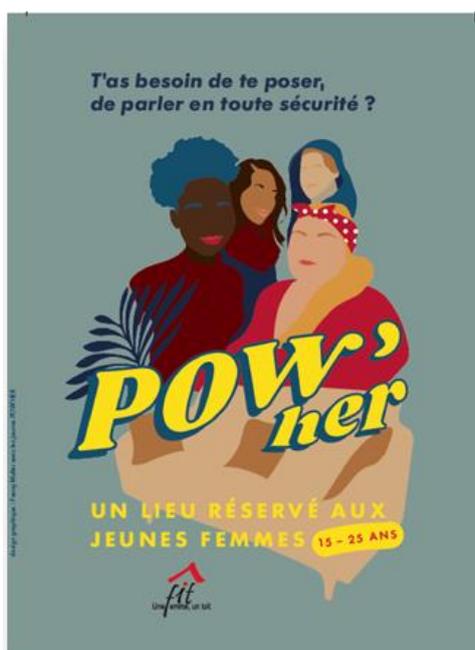
### Grille de cotation pour les demandes de logements sociaux

La **surpondération** est de 18 points (au lieu de 12 auparavant) en cas de «violences familiales», sur présentation de justificatifs (main courante ou dépôt de plainte). « L'événement grave » est un événement d'une extrême gravité, en lien avec le logement occupé et portant actuellement atteinte à l'intégrité physique et/ou psychologique de l'un ou des occupants, qui nécessite un relogement urgent (temporaire ou pérenne), comme par exemple des violences physiques et psychologiques très graves avérées. L'événement grave donne des points supplémentaires (30 points) au terme d'une procédure spécifique.

Le nombre de relogement pour des victimes de violences familiales a fortement augmenté : on est passé de **89 femmes victimes en 2016 à 213 en 2020** (Voir *l'Etat des lieux 2020*).

Cette évolution va de pair avec la formation constante des conseiller-es logement de la Direction du logement et de l'habitat (DLH) de la Ville de Paris, et avec la vigilance des commissions d'attribution, pour rendre effective la grille de cotation.

## 2. Les jeunes femmes face aux violences



Le 31 août 2019, s'est ouvert la structure **POW'HER** à Bagnolet, le **premier accueil de jour pour jeunes femmes 15-25 ans victimes de violences sexistes et sexuelles, géré par l'association FIT, une Femme, un Toit**. Cette première phase expérimentale jusqu'en 2022, est issue d'un partenariat inédit entre les deux Observatoires des violences faites aux femmes de Paris et la Seine-Saint-Denis, la Ville de Bagnolet et l'État.

Les parisiennes représentent 30% de la file active. La majorité des jeunes femmes cumulent en moyenne deux violences dans leurs parcours, exercés par deux agresseurs différents. La moyenne d'âge des bénéficiaires est de 22 ans.

L'équipe réalise un accompagnement individuel autour de la sortie des violences et travaille en complémentarité avec les structures de droits commun sur les autres démarches (services sociaux, scolaires, centre de santé etc). POW'HER propose aussi un soutien aux professionnel-les qui peuvent nécessiter une expertise face à une situation (EPJ, club de prévention, missions locales etc). Des temps collectifs sont proposés aux jeunes femmes autour d'activités de sensibilisation sur l'égalité femmes-

hommes, leurs droits et la mise en place de projet par les jeunes femmes.

En 2020, l'équipe s'est développée, avec une éducatrice spécialisée et une animatrice socio-culturelle supplémentaires. Diverses consultations ont été mises en place: psycho-trauma, éducation à la vie sexuelle et affective, permanences juridiques.

Le 24 Février 2020 s'est tenu le premier COPIL à l'Hôtel de Ville de Paris, en présence **d'Hélène Bidard**, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes, des luttes contre les discriminations et des droits humains.

Malgré le contexte sanitaire du confinement, POW'HER a maintenu son activité, en adaptant ses modalités d'accompagnement à distance et en organisant des rendez-vous en présentiel lorsque les situations

l'exigeaient. Au regard des besoins croissants des victimes, POW'HER a **mis en place un dispositif de mise en sécurité** via des appartements-hôtel avec la Fondation des femmes, qui a permis de prendre en charge **29 jeunes femmes** dont 9 en appartements-hôtel.

Cette expérience a abouti à l'ouverture, en décembre 2020, d'un nouveau Centre d'hébergement d'urgence pérenne **de 40 places** (agrandit à 49 places en janvier 2021). Le lieu est géré par l'équipe de POW'HER et permet la mise en sécurité des victimes en danger.

### 3. Les violences patriarcales dès l'enfance

L'OPVF s'investit depuis sa création sur la question **des enfants victimes de violences conjugales**, au cours de l'année 2020, la réflexion a été élargie à l'enjeu de l'exposition aux violences patriarcales dès l'enfance. L'OPVF a porté ainsi plusieurs réflexions en partenariat avec plusieurs directions de la Ville de Paris.

#### Une expérimentation du Réseau d'aide aux victimes 20<sup>e</sup>

Dans le cadre du groupe de travail « Violences conjugales – petite enfance » du Réseau d'aide aux victimes (RAV) du 20<sup>e</sup> arrondissement, l'OPVF a aidé à la création de plusieurs outils pour mieux repérer et prendre en charge les enfants victimes de violences. Le groupe est composé de 12 agent.es de la Ville issu.es de plusieurs directions : service social scolaire (DASES), le service social de proximité (CASVP), équipe de développement et SEII (DDCT), coordinatrice du contrat local de sécurité et intervenant sociaux en commissariat (DPSP).

- **Grille d'aide à l'évaluation du danger en contexte de violences conjugales**

Face aux difficultés à identifier et évaluer les conséquences psychologique des violences conjugales sur les enfants victimes, le groupe de travail a élaboré une grille d'indices, composée de 4 sections :

- 1<sup>ère</sup> section : cadre judiciaire et administratif en lien avec les violences conjugales
- 2<sup>e</sup> section : indices comportementaux observés chez l'enfant
- 3<sup>e</sup> section : indices comportementaux observés chez le parent victime – le plus souvent la mère- avec des items concernant les conséquences des violences sur l'exercice de la parentalité.
- 4<sup>e</sup> section : indices de violences chez le parent auteur, à la fois dans sa relation avec l'enfant et aussi dans sa relation avec la mère victime.

L'outil se centre sur le **développement de l'enfant et le cadre de la parentalité** pour aider à l'évaluation des professionnel.les et le choix de stratégies de protection au mieux adaptées. Il peut aussi faciliter la rédaction des écrits quand nécessaires (information préoccupante, rapports, synthèses etc)

Le groupe de travail a mobilisé l'expertise d'une psychologue aux Unités-médico judiciaires pour mineur.es de l'Hôtel dieu et présidente du Centre de victimologie pour mineurs (Mélanie Dupond).

Suite aux collaborations avec l'Observatoire parisien de la protection de l'enfance (OPPE) et la CRIP75 (DASES), **la grille a été intégrée au « Référentiel d'évaluation participative en Protection de l'enfance » du C.R.E.A.I, dédié aux professionnels.** La grille vient ainsi utilement compléter les outils à disposition.

- **Une formation spécialisée sur l'accompagnement des enfants victimes de violences.**

En parallèle, le groupe de travail a proposé une formation pour **Accompagner les enfants co-victimes de violences conjugales**. L'OPVF a contribué à définir le contenu de la formation et à identifier les intervenant.es. Sur deux jours, cette formation est dédiée aux professionnel.les de la protection de l'enfance, déjà formé.es aux violences conjugales. Le but est d'approfondir la compréhension de l'impact des violences sur les enfants, adapter la posture professionnelle pour leur accueil et leur écoute spécifique, comprendre les enjeux de la parentalité dans un contexte de violences conjugales et pouvoir proposer des soutiens adéquats et sécurisants. **La formation a été intégrée au catalogue FMCR de la DASES pour 2021** (plan de formation).

- Le développement d'une mallette pédagogique pour des actions de prévention auprès des enfants et des familles.

Le groupe de travail s'est proposé de constituer une **mallette pour réaliser des animations** autour de l'égalité filles-garçons et la prévention des violences conjugales. L'objectif est de pouvoir partager ces outils avec les équipes pédagogiques des établissements scolaires, des centres sociaux, et autres partenaires, et favoriser la prévention sur le territoire.

La mallette contient 7 supports différents : des jeux, des affichettes sur les émotions, un livret sur la santé des enfants exposés aux violences et des plaquettes du défenseur des droits. Ils peuvent être utilisés avec les parents et/ou les enfants pour faciliter les échanges et réflexions autour de la prévention des violences.

Le groupe de travail a complété la mallette avec des « fiches jeux » qui présentent de manière synthétique la problématique de chaque support, le public-cible et des préconisations d'usage. Différents groupes d'échanges avec des partenaires du 20<sup>e</sup> seront organisés en 2021 pour tester le fonctionnement de ces outils.



### À noter : pour poursuivre les réflexions l'OPVF a développé d'autres actions :

- ✓ La **campagne du 25 novembre 2020** a été dédiée aux violences sexistes et sexuelles faites aux enfants permettant d'aborder le continuum de ces violences avant l'entrée dans l'âge adulte : de l'inceste, aux mariages forcés, à l'excision et aux violences conjugales. (cf. visibilité)
- ✓ Fin 2020, l'OPVF a intégré le **groupe de travail Parents de Rosan** piloté par la sous-direction de la prévention et de la protection de l'enfant (DASES) afin de réfléchir sur la création de lieu adapté pour la protection et l'accompagnement des enfants victimes de violences conjugales aux côtés de leur mère victime.
- ✓ L'OPVF reste en lien avec plusieurs dispositifs à la croisée de ses compétences et de celles des directions partenaires telles que la DASES et la DPSP comme dans le cadre **du protocole Féminicide<sup>4</sup>** signée par la Maire en mars 2020, piloté par le Parquet des mineur.es. Ce dispositif permet la prise en charge par les services de pédo-psychiatrie de l'hôpital Trousseau et de la protection de l'enfance des enfants dont un des parents a été victime d'un homicide conjugal, ou d'une tentative.

## C. Mise en œuvre de dispositifs

### 1. le TGD (Téléprotection Grave Danger)

Depuis 2012, la Ville coordonne et cofinance le dispositif d'alerte « Téléassistance Grave Danger » (TGD) qui met à la disposition des victimes de violences conjugales, après décision du Procureur de la République, un téléphone portable leur assurant l'intervention rapide des services de police, ainsi qu'un suivi au long court dispensé par le CIDFF. **50 TGD sont actuellement en service**, dans le cadre du marché national (Ministère de la Justice), soit une augmentation de 10 TGD en 2020 au vu de la montée en puissance du dispositif.

<sup>4</sup> Protocole de prise en charge des mineur.es suite à un homicide conjugal

Rappel : Le dispositif procure, outre une intervention rapide des services de Police quand c'est nécessaire, une réassurance, une écoute, une prise en considération de sa situation juridique, sociale, professionnelle et psychologique. Le téléphone portable a également permis de réduire les contacts de la victime avec son agresseur. Il procure à sa bénéficiaire un sentiment de sécurité en lui indiquant que sa situation au regard du danger qu'elle court a été prise en compte par la Justice. Ce « temps protégé » procure une sécurité qui est un atout très important dans le parcours de sortie des violences.

La plupart des femmes accompagnées ont trouvé, grâce au **CIDFF de Paris** (association en charge des évaluations et des suivis des femmes victimes), des portes de sortie des violences et des solutions aux divers problèmes annexes qu'elles rencontraient (santé, emploi, logement, enfants...).

L'OPVF coordonne le Comité de pilotage du dispositif qui se tient toutes les 8 semaines et réalise le bilan du dispositif qui est présenté chaque année au Comité stratégique.

En 2020, **51 femmes** ont été admises dans le dispositif TGD (44 en 2018, 32 en 2017, 28 en 2016). **121 enfants** ont été protégés (66 en 2019, 69 en 2018). Le dispositif a occasionné 7 interventions de la Police, ayant donné lieu à une interpellation de l'auteur (en 2019 : 6 interventions et 1 interpellation ; en 2018 : 19 interventions et 5 interpellations).

Depuis le démarrage (2012), **144** personnes ont été accompagnées, **106** sont aujourd'hui sorties du dispositif (danger écarté ou déménagement). **Plus de 320** enfants mineurs ont été concernés par la mise en protection de leur mère (chiffres du bilan annuel du TGD présenté en Comité d'orientation en avril 2020 – voir une synthèse des chiffres dans l'Etat des lieux 2020).

## 2. La MAP : les enfants co-victimes de violences conjugales

Si la protection des mères et des enfants doit être assurée pendant la séparation, elle doit l'être aussi après la séparation : la « mesure d'accompagnement protégé » (MAP) en est un des moyens. En effet, assister aux violences commises par l'un de ses parents sur l'autre a des conséquences indéniables pour l'enfant témoin. Or, 80% des enfants sont présents au moment des actes de violences. Ils en sont également les victimes.

Cette mesure vise **3 objectifs principaux** : protéger la femme victime en évitant la commission de nouvelles violences dans le cadre des droits de visite de l'ex-conjoint ; protéger l'enfant susceptible d'être exposé à ces violences à l'occasion de sa remise à l'autre parent ; éviter à l'ex-conjoint la réitération des violences conjugales.

La Ville de Paris (DASES et Observatoire parisien des violences faites aux femmes), le Parquet, la Cour d'appel, la CAF (Mission parentalité) et la Préfecture de Paris (Service Droits des femmes et égalité) ont décidé en janvier 2017, de mettre en place un dispositif expérimental d'accompagnement protégé (MAP : mesure d'accompagnement protégé) des enfants. Ce dispositif expérimental a démarré en 2018 pour une durée d'un an et a fait l'objet d'une évaluation au terme d'une année de fonctionnement (rappel : en 2019, 15 MAP prononcées par des juges aux affaires familiales (JAF), 8 MAP exercées. Au total, 17 enfants âgés de 2 à 13 ans ont été accompagnés).

Suite à la défection de l'association Ceraf-Solidarité, il a été décidé de reconduire l'expérimentation avec l'Espace de rencontre de l'association Jean Cotxet en 2020 (convention signée en novembre 2020, suite à un appel à projet). A ce jour 4 MAP ont été prononcées par la JAF, seules deux ont été mises en œuvre.

Une séquence d'information des JAF est prévue en 2021, ainsi qu'une sensibilisation des avocat.es. En effet, il convient de mieux faire connaître la mesure qui peine à se déployer.

## 3. Les consultations psychotrauma face aux impacts physiques et psychologiques

Les violences faites aux femmes et notamment les violences conjugales génèrent **des troubles psychotraumatiques** qui nécessitent une prise en charge. En effet, ces violences, physiques et psychiques, ont des conséquences sur la santé des femmes qui en sont victimes : somatiques mais aussi psychologiques, avec une fréquence augmentée de nombreuses maladies, de dépressions et de tentatives de suicide. **Le stress post traumatique et la mémoire traumatique** peuvent également conduire à des comportements

incohérents ou dissociés, sans pour autant que la victime en identifie les causes réelles et profondes. Le repérage de ces antécédents traumatiques est donc particulièrement important dans la prise en charge et l'accompagnement des femmes victimes et de leurs enfants co-victimes.

Un dispositif d'accompagnement psychologique de femmes victimes de violences a été mis en place en 2018, par la sous-direction de la santé (DASES), en partenariat avec l'Institut de victimologie.

Parmi les publics prioritaires, on trouve les femmes victimes de violences, violences sexuelles et/ou violences conjugales, ainsi que les enfants et adolescent·e·s suivi·e·s par l'ASE, victimes de violences ou co-victimes de violences de couple. Les femmes migrantes qui ont subi des violences dans le pays d'origine ou au cours du parcours migratoires, ou une fois arrivées en France, sont également ciblées.

**Huit lieux sont ouverts pour l'accueil et les consultations psychotrauma** (centres de santé, centres médico-social, centres de planification et d'éducation familiale, etc.), avec chacun une demie journée de permanence hebdomadaire. L'accès aux consultations se fait par l'orientation des médecins et du personnel soignant vers chaque centre concerné.

En 2020, **166 patient·es** ont été vus par les praticiennes de l'Institut de victimologie en consultation externe dans les sept centres de santé, de planning familial ou centre-médico-social partenaires de la Ville de Paris, dont les trois-quarts sont des femmes. 793 consultations ont eu lieu (en 2019, 738 consultations), soit une augmentation de 7%.

#### *Nombre de consultations par centre*

CMS Belleville	111
CPEF Cavé	96
CPEF Curial *	69
CDS Edison	129
CDS Marcadet	117
CPEF Rider	130
CS Epée de bois	-

## D. Coordination et formation

### 1. Le plan de formation des acteur·rices

La Ville de Paris propose à ses agent·es des formations adaptées à leurs missions respectives (accueil, accompagnement, médiation...). L'ensemble de ces formations constitue un véritable dispositif, coordonné et cohérent en matière de contenu.

517 professionnel·les ont participé à une formation sur les violences faites aux femmes en 2020 (en contexte de crise sanitaire)

*(rappel : 507 professionnel·les en 2019, 1093 personnes en 2018, 440 en 2017).*

Au Total : 6 147 personnes ont participé à une formation sur les violences faites aux femmes entre 2008 et 2020

*(voir le tableau dans l'état des lieux OPVF 2020)*

### Objectifs du dispositif de formation

- Améliorer l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des victimes
- Renforcer la qualification de chacun-e
- Identifier les acteurs et actrices qualifié-e-s et adapté-e-s
- Contribuer à mettre en place une réponse cohérente et pertinente sur tous les territoires parisiens

### Les différents modules

1. Primo-accueil face aux violences de genre
2. Accompagnement des femmes victimes de violences conjugales
3. Prise en compte des mariages forcés
4. Mutilations sexuelles féminines
5. Les enfants exposés à des violences conjugales
6. Les impacts psychologiques des violences
7. Les violences faites aux femmes dans le sport

- ✓ Chaque année, **60 assistant-es de service social** sont formé-es. Elles et ils constituent un réseau de d'une centaine de référent-es violences conjugales présent-es dans les services sociaux de secteur (CASVP). En 2019, cette formation, pilotée par la DASES, - suspendue, le temps de réorganiser la mission suite au départ à la retraite de la responsable - a été relancée. L'OPVF a réintégré les COPIL de préparation. Une session sur 8 jours a eu lieu en novembre 2019 avec **20 agent.es**. En 2020, la 1<sup>ère</sup> session a dû être annulée au bout de 2 jours suite à la pandémie de la COVID19. Aucune session n'a pu être de nouveau organisée.
- ✓ En 2020, la crise du COVID19 a reporté les sessions de formation « primo-accueil face aux violences » en fin d'année lorsque les mesures sanitaires autorisaient les formations en groupes restreints, trois sessions ont permis de formés **41 agent.es**.
- ✓ Les deux formations « *Prise en compte des mariages forcés* » et « *Mutilations sexuelles féminines* » sont désormais programmées tous les 2 ans (en 2019, 92 agent.es ont participé).
- ✓

## 2. Les réseaux d'aide aux victimes

En 2019/2020, un **BILAN SUR « LE FONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX D'AIDE AUX VICTIMES PARISIENS ABORDANT LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES SUR LA PERIODE 2014-2019 »** a été réalisé avec le concours d'une stagiaire (Ninon Brilloit). Cette étude montre qu'à Paris, ces dernières années, 9 Réseaux d'aide aux victimes (RAV) ont peu ou prou traité des questions de violences faites aux femmes, violences conjugales et intrafamiliales : les 2, 10, 13, 14, 15, 17, 18, 19 et 20<sup>e</sup> arrondissements.

La question des violences faites aux femmes est prise en compte dans les Contrats de Prévention et de Sécurité d'arrondissement (CPSA) mis en place au sein de chaque arrondissement, selon les recommandations du contrat parisien.

Le développement et l'animation des RAV revient en co-pilotage aux coordinateur-trices des CPSA : faire vivre les RAV en tissant un maillage partenarial dans l'arrondissement, en organisant des réunions, proposant et encadrant des projets.

Les RAV sont co-pilotés par les élu-es des mairies d'arrondissement en charge des questions de prévention des violences et de sécurité. En matière de la lutte contre les violences faites aux femmes, il faut noter particulièrement une implication des adjoint-es ou conseiller-es en charge des questions d'égalité femmes/hommes (comme dans le 14<sup>ème</sup>).

## Les réseaux violences conjugales

Dans plusieurs arrondissements, des **Réseaux violences conjugales** sont constitués et interviennent dans l'aide aux victimes. Ces dispositifs sont placés sous l'égide des coordinateur-trices sociaux de territoire (CST), dépendant des Directions Sociales de Territoire/DASES (DST), dans les circonscriptions.

Plus de **80 « référent-es violences conjugales »** issue-es de toutes les sous-directions de la DASES et du CASVP participent à ces réseaux. Il et elles constituent un réseau parisien dont le pilotage est assuré par une instance départementale composée de la Cellule d'Expertise d'Analyse de la Performance et d'évaluation (DASES) et la Sous Direction des interventions sociales du CASVP.

Ces réseaux locaux se distinguent des RAV : ils sont spécialisés sur les violences conjugales, ils ne s'inscrivent pas dans une logique de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes d'infractions pénales, mais de travail social, qui n'investit donc pas le même champ de l'action publique.

Ces deux réseaux, RAV et Réseaux Violences conjugales, n'en sont pas moins complémentaires.

### L'activité des RAV-Violences faites aux femmes peut se résumer ainsi :

- la mise en réseau et la coordination des différents partenaires intervenant en matière de lutte contre les violences faites aux femmes sur l'arrondissement.
- l'échange d'informations, en lien avec les actions de la Ville de Paris, la vie de l'arrondissement ou plus globalement toutes les actualités intéressant l'objectif de lutte contre les violences faites aux femmes.
- l'approfondissement de points thématiques pour accroître les connaissances des membres en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.
- la réalisation d'outils de prévention, de sensibilisation et d'information du grand public et/ou des professionnel·les de l'arrondissement
- la préfiguration de groupes de travail et le retour de leurs activités.

### Des exemples des thèmes traités dans les RAV-VF (Violences faites aux femmes) :

- le logement et hébergement des femmes victimes de violences
- l'accès au droit », notamment au titre de séjour pour les femmes étrangères
- la petite enfance, les enfants/ados co-victimes de violences conjugales
- la santé des femmes au regard des violences, santé psychologique
- le harcèlement de rue, les violences dans l'espace public et au travail,
- mariages forcés et mutilations sexuelles féminines (MSF), etc.

L'étude a permis de faire un certain nombre de **recommandations** sur la période 2020-2025 :

- Renforcer l'ancrage prévention et sécurité du dispositif, notamment en s'assurant de la présence systématique de représentant-es police/justice, des intervenants sociaux et psychologues en commissariat, d'associations œuvrant en matière d'accès au droit, ou de membres du barreau et des autres services de la Ville en fonction de leur mission.
- Recentrer l'activité des RAV-VF autour de l'accueil, l'information et l'orientation des femmes victimes de violences conjugales, en laissant aux réseaux violences conjugales le volet accompagnement, qui relève davantage du travail social (DASES/CASVP).
- Aborder des thématiques plurielles au sein de ces réseaux, couvrant la multiplicité des formes de violences faites aux femmes (harcèlement moral/sexuel, violences de genre dans l'espace public, harcèlement de rue ou au travail, , cyber-sexisme, etc.) en plus des violences conjugales et intra-familiales.

Sur le fonctionnement des RAV-VF, il est préconisé de :

- Continuer le développement des groupes de travail (GT) thématiques co-pilotés par un·e membre du réseau.
- Favoriser la communication entre les groupes de travail (GT) des différents RAV-VF, par une mise en commun des avancées (développement de méthodes de travail communes et partage d'expériences et d'outils).
- Mettre à jour les outils des réseaux (annuaires, guides ou flyers), prévoir que ces GT actualisent ces documents.
- Faciliter la formation des nouveaux·elles coordonnateur·rices.

Les RAV ont mené plusieurs initiatives en 2019 et 2020, outre la préparation d'événements pour la campagne 25 novembre, des réunions et rencontres thématiques sur la prostitution des mineures et michtonnage (14<sup>e</sup>), les femmes étrangères victimes de violences (13<sup>e</sup>), les femmes seniors victimes de violences (19<sup>e</sup>), la présentation plateforme Droit d'urgence (18<sup>e</sup>). Enfin, des outils ont vu le jour : un répertoire cartographié des structures santé femmes du 20<sup>e</sup> (2020-2021 phase expérimentale), une grille d'évaluation d'impact psychologique des violences conjugales sur les enfants et formations dédiées (20<sup>e</sup> ).

### 3. Les publications destinée au public et aux professionnel·les

En 2019, la Ville de Paris a actualisé la brochure *Femmes d'ici et d'ailleurs* en rappelant les droits fondamentaux, administratifs et civils auxquels les étrangères victimes de violences peuvent recourir pour se protéger. Elle a été éditée en 6 langues par la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement : anglais, espagnol, tamouls, arabe, turc et chinois. Toutes en libre téléchargement sur [Paris.fr](http://Paris.fr)



#### Rappel : Prix d'argent territoria 2019, le Violentomètre

Le Violentomètre est une réglette graduée pour "évaluer" si une relation amoureuse est basée sur le consentement et ne comporte pas de violences. Inspiré de supports existants en Amérique Latine, cet outil permet aux femmes de se questionner sur leur relation amoureuse en décryptant la présence ou la menace de violences sexistes et sexuelles dans leur couple. Ce support peut s'utiliser de manière préventive ou pour contribuer à évaluer le danger lors d'un accompagnement.

Il a été traduit en six langues (anglais, espagnol, tamouls, arabe, turc et chinois) par la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement et mis en ligne sur [Paris.fr](http://Paris.fr).

Le Centre Hubertine Auclert a proposé une diffusion auprès des lycées franciliens. Par la suite, une dizaine de demandes ont été adressées au SEII en 2019 et quinze en 2020 – provenant de collectivités territoriales, de services déconcentrées de l'Etat, d'universités, d'associations ou de fondations. Il a aussi été intégré dans

le livre *Rebellez-vous* de Marie Laguerre, ainsi que dans deux guides sur l'accompagnement des victimes. Des adaptations en affiches et en kakémonos ont été réalisées. Des étudiantes ont développé leurs thèses de médecine sur le dépistage des violences conjugales en s'appuyant sur l'outil (Faculté de médecine de Strasbourg et de Bordeaux)

Enfin en 2020, se sont aussi quatre traductions supplémentaires qui ont été réalisées : en farsi, en néerlandais, en allemand et en créole mauricien.

---

## E. Visibilité

### 2. Organisation et coordination du 25 novembre

**Depuis 2006, durant près de deux semaines, de nombreuses actions sont organisées dans tous les arrondissements afin de sensibiliser le grand public et les professionnel-le.s à la question des violences faites aux femmes.** L'OPVF impulse l'organisation d'un **programme parisien de visibilité des luttes contre** les violences faites aux femmes en contribuant à leur promotion et en collaborant à la réflexion de la programmation. Les partenaires associatifs, les mairies d'arrondissement, les Points d'accès au droit, les services sociaux et les centres sociaux, sont de plus en plus nombreux à y participer.

Depuis 2015, à l'occasion de la **Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes**, la Ville organise une journée de **rencontre interprofessionnelle** chaque année.

- En 2015 : les conséquences des violences sur la santé physique et psychologique.
- En 2016 : les enfants co-victimes de violences conjugales - « Protéger la mère, c'est protéger l'enfant » (avec 350 personnes).
- En 2017 : le sport, bation du sexisme et/ou moyen de reconstruction de soi pour les femmes et jeunes filles qui ont été victimes de violences conjugales et intrafamiliales (environ 250 personnes).
- En 2018 : les violences faites aux jeunes femmes, prévenir le sexisme et accompagner les victimes (avec plus de 400 professionnel-le.s de différents secteurs : jeunesse, social, éducation spécialisée, santé, universitaire etc.)
- En 2019 : *Face aux violences, sortons du silence nous avons toutes des droits*, pour traiter l'impact des violences sur le droit des femmes étrangères (plus de 250 professionnel-le.s).

### En 2020 : Les violences patriarcales à l'encontre des enfants et des jeunes

Les violences prospèrent à l'âge adulte sur le terreau de celles connues dans l'enfance, du côté des victimes, comme des auteurs. Pour briser ce cercle infernal, il est fondamental de détecter, d'écouter, de prendre en charge et de réparer dès les premières violences. Ainsi l'OPVF a porté en 2020 la campagne **Violences patriarcales à l'encontre des enfants et des jeunes : brisons le cercle des violences.**



Point d'orgue de cette édition et fruit d'un travail partenarial avec de nombreux services de la Ville et d'une collaboration spécifique avec l'Observatoire Parisien de la Protection de l'Enfance (OPPE), la **6<sup>e</sup> rencontre interprofessionnelle de l'OPVF** a réuni, au cours d'une visio-conférence une vingtaine d'intervenant.e.s, plus de 200 participant.e.s en continu avec la participation **d'Hélène BIDARD**, adjointe à la Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire, de **Dominique VERSINI**, adjointe à la Maire en charge des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance ont ouvert la journée et la participation de **Jean-Luc Romero-Michel**, Adjoint à la Maire en charge des droits humains, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations.

Cette journée a été l'occasion de mettre en lumière le continuum des violences sexistes, qui s'exercent à l'encontre des enfants exposés aux violences conjugales, à l'encontre des enfants victimes d'agressions sexuelles, de viols et d'inceste et dont les répercussions sur la santé mentale se poursuivent à l'âge adulte. Le lien a aussi été fait sur le contrôle de la sexualité et du corps des jeunes par les familles, que ce soit à travers les mutilations sexuelles féminines à l'encontre des petites filles, les mariages forcés ou les violences intrafamiliales contre l'identité LGBTQI+ des jeunes.

A l'occasion de cette campagne, un visuel et des supports de communication ont été imaginés par la Mission Communication de la DDCT et le SEII. Une vidéo de prévention a également été réalisée et mise en ligne sur [paris.fr](http://paris.fr) et sur [Youtube](https://www.youtube.com).

**Les Actes de cette rencontre sont accessibles sur [paris.fr](http://paris.fr) dès la mi-juin.**

-----

Pour compléter cette rencontre, l'OPVF a aussi organisé **un webinaire avec l'association Moi aussi Amnésie** sur les **Violences sexistes et sexuelles à l'encontre des enfants et adolescent-es : quelles conséquences dans la vie d'adulte ?** en présence **d'Hélène Bidard**, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire et de **Shirley Wirden**, Adjointe au Maire de Paris Centre en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance



L'association Moi Aussi Amnésie a présenté sa campagne **#StopPrescription** en faveur de l'imprescriptibilité pénale des crimes sexuels à l'encontre des mineur-es. Plusieurs vidéos sont sur leurs réseaux sociaux : [ici](#) et [ici](#). Les membres de l'association, **Sarah Abitbol, Arnaud Gallais, et Mié Kohiyama** ont partagé leur témoignage poignant et leur combat avec le public (Environ 80 personnes y ont participé).

-----

### **Les événements dans les arrondissements de Paris**

- ❖ En 2019, **plus de 8700 parisien·nes et professionnel·les** se sont mobilisé·es lors de la campagne avec plus de **80 événements**. (*Rappel: en 2018 l'impact de la campagne avait été estimé à environ 8600 parisien·nes pour un peu plus de 120 événements*). 13 mairies d'arrondissement, 6 services sociaux de proximité, 3 points d'accès au droit, 3 établissements parisiens pour l'insertion, 4 maisons de la vie associative et citoyenne, 4 centre paris anim' et 9 centres socioculturels se sont fédérés autour de cette campagne. Dix événements ont relayé la thématique "Accès aux droits et violences faites aux femmes étrangères"
- ❖ En 2020, au regard du contexte sanitaire, toutes les manifestations se sont tenues « à distance ». Ainsi tout au long du mois de novembre, plusieurs webinaires, ciné-débat en ligne et des campagnes sur les réseaux sociaux ont été organisés. L'OPVF a répertorié une vingtaine d'initiatives portées par des acteur·trices parisiennes.

-----